

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT CRICQ CHALOSSE

REUNION DU MERCREDI 28 JUIN 2017 à 21H00

Convocation du 23 JUIN 2017

ORDRE DU JOUR :

- **Délibération pour l'attribution du FEC**
- **Délibération pour l'emprunt emménagement du bourg**
- **Transfert terrain communal à Chalosse Tursan (retournement)**
- **Questions diverses**

L'an deux mil dix-sept et le vingt huit Juin, à vingt et une heures,

Le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de LABORDE Aimée, Maire.

Présents : Aimée LABORDE, Alain DUFAU, Rosine BATS, José DUPOUY, Jean-Michel COMMARRIEU, Sylvie LABORDE, Rémi LASSALLE, Olivier GAULIN, Nicolas DUPLANTIER, Nadine THIBAudeau, Jean-Charles DANDIEU et Sandrine GAVELLE.

Absents excusés : Thierry DUFAU et Fabien DUFAU

Secrétaire de séance : Rémi LASSALLE.

21h10: DEBUT DE LA REUNION

La réunion commence par la lecture du compte rendu de la séance précédente par Monsieur LASSALLE Rémi, et la signature par les membres du conseil municipal présents.

Madame le Maire commence la réunion en demandant l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération pour le SYRBAL.

DELIBERATION POUR LE SYRBAL

Madame BATS Rosine nous fait part de la dernière réunion du SYRBAL et de la demande de délibération concernant les communes souhaitant sortir du SYRBAL pour rejoindre le SIMAL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité (12 POUR).

DELIBERATION POUR L'ATTRIBUTION DU FEC

Madame le Maire présente au conseil municipal l'évolution de l'attribution du FEC pour l'année à venir.

La répartition de l'attribution du FEC sera en fonction du nombre de commune qui approuve cet accord.

Pour l'année à venir l'attribution du FEC sera de 3995€ par commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité (12 POUR).

DELIBERATION POUR L'EMPRUNT AMENAGEMENT DU BOURG

Madame le Maire présente au Conseil municipal les différentes propositions d'emprunt pour L'aménagement du bourg après différentes demandes aux banques :

EMPRUNT DE 450 000€ SUR 20 ANS POUR AMENAGEMENT DU BOURG:

Caisse d'épargne : 1.60 % sur 20 Ans

Crédit Agricole : 2.07 % sur 20 Ans

EMPRUNT DE 100 000€ SUR 2 ANS POUR REMBOURSEMENT TVA:

Caisse d'épargne : 0.58 % sur 2 Ans

Crédit Agricole : 0.66 % sur 2 Ans

Après explications auprès des conseillers municipaux, Madame le Maire soumet au vote les propositions d'emprunt pour l'aménagement du bourg.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition d'emprunt de la Caisse d'Epargne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité (12 POUR).

TRANSFERT TERRAIN COMMUNAL A CHALOSSE TURSAN

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal transférer le terrain qui appartient à la commune à Chalosse Tursan dans le cadre de l'aménagement du bourg afin de permettre la mise en place de l'aire de retournement dans la rue des écoles.

De plus le chemin d'accès entre la mairie et le monument aux morts sera transféré à Chalosse Tursan car il n'est pas actuellement répertorié sur la voirie inter communale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité (12 POUR).

QUESTIONS DIVERSES

1) Fêtes de Saint Cricq.

Dans le cadre des fêtes qui approchent, une demande est faite au niveau des mises en place de moyen de sécurité au niveau des vigiles et des accès des routes afin de renforcer la sécurité.

Madame le Maire va prendre contact avec la gendarmerie afin de voir ce qu'il faut mettre en œuvre pour protéger au maximum les fêtes.

Monsieur Dandieu Jean Charles se propose pour aider si besoin pour la mise en place de moyen divers.

2) Primes pour le comité des fêtes.

Madame le Maire et l'ensemble du conseil décide de renouveler la prime mise en place par l'ensemble du conseil municipal à l'égard du comité des fêtes.

3) Nettoyage voirie cimetière.

L'espace vert du cimetière a été nettoyé gratuitement ces derniers jours par l'entreprise CRABOS.

4) Personnel communal

Mme CORBY Emmanuelle, secrétaire de Mairie est actuellement en arrêt et reviendra le 04 Juillet 2017. Concernant Mr Cordelle Eric, il a rendez vous ces jours ci afin de voir l'évolution de son mi-temps thérapeutique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Madame le Maire
Aimée LABORDE